

COMMUNE DE MORSTRONN-LES-BAINS

Séance du 09 avril 2015

Sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Membres présents : Mmes CAMACHO-VIEIRA Yolande, GOUTHIER Aurélie, WIRTH Anne et MM. DEVANLAY Thierry, FUCHS Frédéric, HEBTING Pascal, LETZELTER Alain, MISCHLER Marc, REISS Stéphane, SCHAEFER Marc, WEISS Joseph.

Membres absents sans excuse : RATZEL Denis

Membres absents avec excuse : ROTH Pascal (procuration à DUDT Lysianne), WEISSBECKER Jean-Pierre

--- 000000 ---

DCM 2015-012 Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 19 mars 2015

DCM 2015-013 Vote du taux des taxes directes locales

Madame le Maire soumet au conseil municipal l'état des notifications des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières. A taux constants, le produit de ces trois taxes sera de 152 000 € en 2015. Elle propose de maintenir les taux appliqués en 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2015.

Le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales en 2014 est donc fixé comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,50 %
- Foncier bâti : 13,50 %
- Foncier non bâti : 59,40%

Ces taux seront reportés dans le cadre II de l'état de notification des taux d'imposition de 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

DCM 2015-014 Budget Principal – Budget Primitif 2015

Madame le Maire soumet au conseil municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2015. Celui-ci se résume comme suit :

- Section de fonctionnement : 599 359.00 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 346 349.19 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2015 présenté par le Maire.

DCM 2015-015 Lotissement des Jardins – Budget Primitif 2015

Madame le Maire soumet au conseil municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2015. Celui-ci se résume comme suit :

- Section de fonctionnement : 50 000.00 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 50 832.00 € en dépenses et en recettes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2015 présenté par le Maire.

DCM 2015-016 Reconduction de l'opération fleurissement pour l'année 2015

Madame le Maire propose à l'assemblée de reconduire l'opération « fleurissement » au niveau du village.

Elle rappelle le principe :

La commune désigne un fournisseur de plants de géranium. Celui-ci établit un prix de vente du plant. Les habitants de Morsbronn-les-Bains qui souhaitent fleurir leur propriété ont la possibilité de se rendre chez le fournisseur désigné par le conseil municipal pour acheter des plants de géraniums, et bénéficieront d'une réduction égale à la participation de la commune pour l'opération. Au préalable, les administrés intéressés devront remplir et signer un coupon qui sera cacheté par les services de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- donne son accord pour la reconduction d'une opération « fleurissement »,
- désigne le fleuriste SINGER de Durrenbach comme fournisseur officiel,
- fixe la participation à 0,45 € par plant de géraniums acheté.

DCM 2015-017 Remboursement de l'emprunt relais référencé n°102780016000039450203

Madame la maire rappelle que dans le cadre de l'opération d'aménagement, d'accessibilité et de mise en sécurité de la route de Haguenau (RD27), il était nécessaire de recourir à un emprunt relais de 210 000 €. Celui-ci a été contracté en juillet 2012 pour une durée de trois ans.

Elle propose aux membres du conseil municipal de rembourser le crédit relais par anticipation, courant avril.

Vu la somme inscrite au budget primitif 2015,

Vu l'accord écrit avec la banque Crédit Mutuel,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de rembourser le crédit relais n°10278 00160 00039450203 par anticipation.